

DÉPARTEMENT  
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT  
TOULOUSE

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
CCAS-2025-01**

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-quatre et le 04 avril 2025 à 16 heures 00 minutes, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 31 mars 2025 sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire.

Etaient présents : Mme CHAMINADE, Mme TOMAS, M OTAL, Mme ROSSIGNOL et Mme BERNEDE.

Etaient excusés : M MORILLON et Mme GAU.

**OBJET : Approbation du compte financier unique 2024 du budget CCAS (ancien compte de gestion et compte administratif)**

**Vu** l'article 242 de la loi de finances pour 2019 disposant que le « compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents » ;

**Vu** l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, relatif aux modalités de vote du CFU.

Après avoir présenté le compte financier unique 2024 du budget CCAS et participé aux débat, Madame le Maire, Sophie LAY, quitte la salle.

**1- Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame TOMAS Christiane, DELIBERE** sur le compte financier unique de l'exercice 2024 résumé comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>
Recettes	10 576,60 €
Dépenses	14 423,71 €
Résultat de l'exercice	- 3847,11 €
Excédent reporté de 2023	15 772,12 €
<b>Résultat de clôture à reporter</b>	<b>11 925,01 €</b>

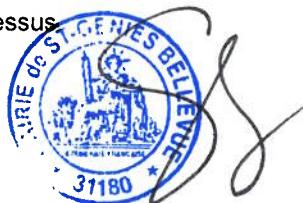
**2- CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**3- RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**4- ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme.

Le Maire, Sophie LAY



Membres en exercice	08
Membres présents	05
Suffrages exprimés	05
Pour	05
Contre	00
Abstention	00

